



## **CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 07 JUILLET 2022 COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

-----

Le Conseil Municipal dûment convoqué le s'est réuni le jeudi 7 juillet 2022, Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Louis Vogel, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

### PRESENTS :

Monsieur Louis Vogel, **Maire**

Monsieur Kadir Mebarek, Madame Marie-Hélène Grange (jusqu'au point n° 11), Monsieur Henri Mellier, Madame Marie-Liesse Dupuy, Monsieur Noël Boursin, Madame Brigitte Tixier, Monsieur Mathieu Duchesne, Madame Catherine Stentelaire, Madame Monique Cellierier (jusqu'au point n° 15), Monsieur Charles Humblot, Madame Aude Rouffet, **Adjoints**

Madame Andrianasolo Rakotomanana, Monsieur Michel Robert, Monsieur Gilles Ravaudet, Madame Odile Razé, Monsieur Mourad Salah, Monsieur Baytir Thiaw, Monsieur Giovanni Recchia, Monsieur Olivier Pelletier, Monsieur Mohammed Hadbi (à partir du point n° 3), Monsieur Guillaume Dezert, Monsieur Semra Kilic, Monsieur Khalid Obeidi (à partir du point n° 4), Monsieur Emmanuel Adjouadi, Madame Hélène Pajot (à partir du point n° 4), Madame Bénédicte Monville, Madame Céline Gillier, Monsieur Arnaud Saint-Martin, Monsieur Eric Tortillon, Monsieur Jason Devoghelaere, Madame Cécile Prim, Madame Catherine Asdrubal, Monsieur Philippe Martin, Monsieur Michaël Guion, Madame Ségolène Durand (jusqu'au point n° 17), **Conseillers Municipaux**

### ABSENTS NON EXCUSES :

Monsieur Mohammed Hadbi (du point n° 1 au point n° 2), Madame Sylvie Bordeaux (du point n° 1 au point n° 3), Monsieur Khalid Obeidi (du point n° 1 au point n° 3).

### ABSENTS REPRESENTES :

Madame Marie-Hélène Grange a donné pouvoir à Monsieur Olivier Pelletier (à partir du point n° 12), Monsieur Christophe Domba a donné pouvoir à Monsieur Louis Vogel, Madame Monique Cellierier a donné pouvoir à Madame Catherine Stentelaire (à partir du point n° 16), Madame Amélia Ferreira De Carvalho a donné pouvoir à Madame Andrianasolo Rakotomanana, Madame Pascale Gomes a donné pouvoir à Madame Semra Kilic, Madame Aude Luquet a donné pouvoir à Monsieur Charles Humblot, Madame Sylvie Bordeaux a donné pouvoir à Monsieur Khalid Obeidi

(à partir du point n° 4), Madame Eliana Valente a donné pouvoir à Monsieur Kadir Mebarek, Madame Hélène Pajot a donné pouvoir à Monsieur Henri Mellier (du point n° 1 au point n° 3), Madame Angélique Dehimi a donné pouvoir à Monsieur Noël Boursin, Madame Ségolène Durand a donné pouvoir à Monsieur Michaël Guion (à partir du point n° 18).

SECRETAIRE :

Monsieur Charles Humblot

Le Conseil Municipal a :

- ✓ Désigné Monsieur Charles Humblot en qualité de Secrétaire de séance.
- ✓ Approuvé le Compte-rendu analytique de la séance du 12 mai 2022.
- ✓ Pris acte du Compte-rendu des décisions du Maire et des marchés.
- ✓ Pris acte de la tenue d'un débat sur la politique générale de la commune dans le respect des modalités fixées par la présente délibération.
- ✓ Voté la Décision Modificative N° 1 de l'exercice 2022, équilibrée en section d'investissement pour un montant total de 7 637 605,00 €.
- ✓ Voté l'ouverture et la révision des Autorisations de Programme de la Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2022.
- ✓ Autorisé le Maire à solliciter l'Etat pour l'obtention d'une nouvelle subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022 pour le projet d'aménagement de l'Ile Saint-Etienne.
- ✓ Approuvé la convention d'objectifs à conclure entre la Ville de Melun et l'association Le Point du Jour.
- ✓ Approuvé les termes de la convention de partenariat entre la Ville de Melun et Xavier Courteix pour l'organisation et l'animation d'ateliers d'écriture avec le public dans le cadre de sa résidence d'auteur à La Boussole.
- ✓ Approuvé la convention de jumelage culturel entre le château de Fontainebleau et la Ville de Melun (Q.P.V.) de 2022 à 2024.
- ✓ Autorisé le Maire à signer la convention d'habilitation et de partenariat d'un organisme public pour la réalisation de diagnostics vérifiant les critères de décence du logement.

- ✓ Accepté l'offre de concours de la société ALTAREA COGEDIM pour un montant ferme et définitif de 150 000 € hors taxes afin de participer aux dépenses de requalification du rond-point Saint-Liesne et qui dessert directement l'opération « Centrale Nature » de 463 logements.
- ✓ Approuvé la constitution d'un groupement de commandes entre les communes de Melun et Vaux Le Pénil pour la passation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement et le suivi du contrat de concession de service public pour le réseau de chaleur de ces villes ainsi que la passation et l'exécution d'un contrat de concession de service public pour le réseau de chaleur des villes de Melun et de Vaux Le Pénil.
- ✓ Accordé une subvention de 30 % de l'investissement éligible hors taxes soit 1 840,00 € à Monsieur Sylvain GARIAZZO, pour le projet de rénovation de sa vitrine LE CHANVRIER FRANÇAIS située 35 rue René Pouteau.
- ✓ Fixé les tarifs des droits de place sur les halles et marchés de Melun, ainsi que la redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets à partir du 11 juillet 2022.
- ✓ Pris acte des débats portant sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme de Melun ci-après annexé dans son intégralité.
- ✓ Supprimé l'Etat Descriptif de Division de l'immeuble du centre commercial des Mézereaux.
- ✓ Approuvé le protocole d'accord transactionnel à conclure entre la Ville et la SARL MERYEMANA.
- ✓ Approuvé les termes du contrat de conventionnement et de licence dans le cadre de la phase d'expérimentation du « Chatbot » « Earlybot » entre la société Botdesign, le Centre Régional d'Education et de Services pour l'Autisme (CERESA) et GIP MIPIH et la Ville de Melun.
- ✓ Autorisé le Maire à solliciter une subvention au titre du Plan d'Investissement pour l'Accueil du Jeune Enfant, auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne, pour l'extension du Relais Petite Enfance, dans la limite de 80 % du montant hors taxe des dépenses subventionnables.
- ✓ Créé différents emplois au tableau des effectifs.

## QUESTIONS ORALES

1/ A propos de situations personnelles d'agents de la Ville.

2/ A propos du nombre de personnes sans domicile fixe à Melun.

3/ A propos d'un refus d'installation de douches solidaires.

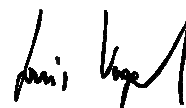
4/ A propos de la collecte des ordures ménagères par le SMTOM.

5/ A propos du projet de l'extension de l'école Gatelliet.

6/ A propos du devenir de la parcelle Enedis place Arthur Chaussy.

Le présent compte rendu est affiché en exécution de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Louis Vogel'.

Monsieur Louis Vogel